

Yannick Caron

Prenez avis que Nancy Caron, en sa qualité de mère, domiciliée au 21, Arthur, Victoriaville, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yannick Caron en celui de Yannick Blanchette.

Victoriaville, le 17 mars 1997

12845-14-2

NANCY CARON

Yitshak Chen

Prenez avis que Yitshak Chen, domicilié au 6555, Kildare, appartement 502, Côte-Saint-Luc, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Isaac Jack Schein.

Ce changement affectera aussi Michael Chen et Stephane Chen.

Côte-Saint-Luc, le 26 mars 1997

12907-15-2

YITSHAK CHEN

Yovan Ringuette

Prenez avis que Sylvie Lavoie, en sa qualité de mère, domiciliée au 46, rue des Bouleaux, Port-Cartier, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yovan Ringuette en celui de Yovan Lavoie-Ringuette.

Port-Cartier, le 18 mars 1997

12857-14-2

SYLVIE LAVOIE

Yves Gelinas

Prenez avis que Yves Gelinas, domicilié au 552, rue Des Jons, Val-d'Or, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sylvain Gelinas.

Val-d'Or, le 24 mars 1997

12908-15-2

SYLVAIN GELINAS

Zisimos Gizas

Prenez avis que Zisimos Gizas, domicilié au 11815, Michel-Sarrazin, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Michael Zisimos Gizas.

Montréal, le 18 mars 1997

12858-14-2

ZISIMOS GIZAS

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Municipalité de Saint-Urbain-Premier**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 21 mars 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Urbain-Premier pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Urbain-Premier », située dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

6756

Le ministre,
RÉMY TRUDEL

**Projet de loi d'intérêt privé
— Avis de présentation d'un****La Caisse centrale Desjardins du Québec**

Avis est, par les présentes, donné que La Caisse centrale Desjardins du Québec (la « Caisse centrale ») s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente session ou à la prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé afin de modifier certaines dispositions de la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (1989, c. 113) applicables à la Caisse centrale.

Ce projet de loi d'intérêt privé vise principalement à harmoniser les dispositions de la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins applicables à la Caisse centrale suite à l'adoption par le Parlement du Québec de la Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (1996, c. 69), à préciser le pouvoir de la Caisse centrale d'agir conformément à la loi à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs et à préciser le pouvoir de la Caisse centrale de conclure tout instrument ou contrat de nature financière ayant pour objet la gestion des risques financiers.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 7 mars 1997

12897

Les procureurs,
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST